



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GÉNÉRAL

Procès-verbal N° 4

Séance extraordinaire du jeudi 21 février 2013 à 19 h 30

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

Partie officielle :

Présentation de la plateforme Internet Echotène – dématérialisation et mise à disposition électronique des documents concernant les séances du Conseil général et des commissions

Partie officielle :

- 1 Appel
- 2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 15 novembre 2012 et de la séance ordinaire du 13 décembre 2012
- 3 Programme de législature et planification financière 2013/2017
- 4 a) Présentation des véhicules du service de voirie
b) Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 199'000 francs pour l'acquisition et la modernisation de divers véhicules et machines du service de voirie
- 5 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 67'000 francs pour divers travaux au collège Billeter
- 6 Proposition du 5 février 2013 des conseillers généraux Daniel Jolidon (ELT), Alain Maurissen (PSLT) et Michel Planas (ELT), au sens de l'art. 65 du Règlement général de commune, concernant une demande de subvention extraordinaire de 95'000 francs en faveur du Groupement des associations et sociétés locales (GASL)
- 7 Motions et propositions
- 8 Interpellations et questions
- 9 Lettres et pétitions
- 10 a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
- 11 Divers

La Tène, le 1^{er} février 2013

CONSEIL GENERAL

* * * * *

Le **président** Daniel Jolidon (ELT) ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun.

1. Appel

Le **président** sollicite un membre du PSLT pour compléter le bureau. **Patrick Lüthi** (PSLT) se propose.

La **vice-secrétaire Marie Dubois Passaplan** (ELT) procède à l'appel.

Le **président** précise que 34 personnes sont présentes, 5 excusées et 2 absentes. La majorité s'élève donc à 18.

2. Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 15 novembre 2012 et de la séance ordinaire du 13 décembre 2012

Le **président** met en discussion les PV de la séance du 15 novembre 2012 et de la séance du 13 décembre 2012.

Pascal Vaucher (ELT) demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En page 10 du procès-verbal N°3 (Ndlr : du 13 décembre 2012), il faut modifier la phrase *le président lit l'amendement proposé par la commission financière*. Il s'agit de l'amendement du **GCD** et non pas de la commission financière. Les amendements de la commission financière ont été traités en page 13 ».

Le **président** sollicite que ce point soit vérifié par l'administration.

La parole n'étant plus demandée, les procès-verbaux des séances extraordinaire du 15 novembre 2012 et ordinaire du 13 décembre 2012, ainsi modifié, sont mis au vote par le **président** et adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Programme de législature et planification financière 2013/2017

Le **président** donne la parole au Conseil communal par **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Pour cette deuxième législature, le Conseil communal axe sa politique sur un développement durable de la commune de La Tène.

Dépenser ce qu'il faut pour offrir à la population laténienne les infrastructures et les services nécessaires au bien-être de chacune et chacun, en se donnant les ressources nécessaires.

On ne saurait y arriver sans prendre en compte tous les facteurs permettant une gestion efficace d'une commune, à savoir la maîtrise des dépenses et des ressources financières.

Le plan de législature 2013/2017 n'est pas un plan très sexy, vous en conviendrez.

La commune de La Tène prévoit, dans les quatre ans à venir :

- d'une part, assurer ce qu'elle a déjà mis en place au service des citoyennes et citoyens, en mettant en place une réelle stratégie de communication entre la population et les autorités

- d'autre part, développer ce cas déjà mis en place pour améliorer la qualité de vie dans un esprit de développement durable, en tenant compte de manière équilibrée des aspects économiques, sociaux et écologiques
- et enfin, s'ouvrir sur l'extérieur et se positionner dans la région, en participant notamment à un processus de fusion. Nous reviendrons d'ailleurs à ce sujet, prochainement lors d'une séance extraordinaire du Conseil général prévu le 2 mai 2013. Cette date a été choisie de concert avec les communes de la Paroisse, à savoir Hauterive, Saint-Blaise, Enges et La Tène, de manière à ce que la décision se prenne pour ces quatre communes le même jour

Dans les réalisations majeures prévues ne figure pas la réfection de la rue de la Gare car ce point faisait déjà partie du plan de législature précédente, alors que la construction d'une passerelle sur l'autoroute est bien présente dans ce rapport. Il faut dire que dans la situation financière de notre commune, le Conseil communal ne pouvait décemment pas proposer d'autres investissements de taille.

Finissons ce qui a été entrepris lors de la législature précédente, finissons-le bien ! Finissons-le dans un esprit de développement durable, finissons-le bien dans une perspective d'avenir.

Sur le plan des ressources, un train de mesures est envisagé, à savoir :

- la mise en place d'un système qualité
- la mise en place du modèle de comptabilité harmonisée imposée par les autorités cantonales
- la révision des taxes sur les parkings et autres domaines
- le développement de la nouvelle zone industrielle
- l'Agora social
- et diverses mesures pour le développement de la zone de La Tène

Le Conseil communal vous prie de bien vouloir prendre acte du programme de législature et de la planification financière 2013/2017 en soulignant les deux grands axes, soit l'assainissement des finances et le rapprochement entre les communes de la région.

Voilà, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ce que nous pouvons dire pour présenter ce plan de législature. Bien sûr nous restons à votre disposition pour les éventuelles questions. ».

Le **président** donne la parole à **Alain Maurissen** pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission prend note avec plaisir de l'effort du Conseil communal d'établir un plan de législature dans les conditions financières actuelles de la commune qui barrent la route à tout projet d'envergure et ambitieux.

La commission prend bonne note de la volonté du Conseil communal de tenter le partenariat public-privé, d'augmenter les ressources par l'augmentation de la population, de faire bouger les dossiers en cours, notamment celui des zones économiques et de se pencher sur le rôle de centre économique et culturel de notre commune.

Tout ceci avant une éventuelle fusion qui devrait avoir absolument lieu avant la dissolution du pot financier cantonal vers 2017.

La commission remercie chaudement le Conseil communal pour son travail et prend acte du rapport. ».

Le président donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Globalement, le groupe a le sentiment que l'on poursuit beaucoup de lièvres à la fois. Le groupe partage certaines pistes choisies par l'Exécutif, par exemple en termes d'ouverture régionale et d'aménagement territorial.

Il est par contre sceptique sur d'autres orientations, comme la politique du logement ou la volonté d'acquisition foncière active qui transparait à travers le document. La croissance, même durable, ne peut être un but en soi, comme ne peut l'être le renforcement de l'administration. Si une croissance, démographique ou économique est poursuivie, elle doit être la conséquence de choix politiques et de priorités.

On a le sentiment que certains points sont restés flous, peut-être intentionnellement, et qu'on a évité de relever le degré d'urgence de chaque mesure. Leur priorisation en devient plutôt complexe.

Le groupe prend acte de ce rapport à sa majorité. Merci. ».

Le **président** donne la parole à **Marie Dubois Passaplan** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation, les membres de l'ELT ont pris acte du programme de législature et remercient leurs auteurs tout en soulignant sa rédaction précise. Ils participeront volontiers à sa mise en place. ».

Le **président** donne la parole à **Belul Bajrami** (PLST).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe du PSLT s'est bien penché sur le rapport présenté par le Conseil communal. Le rapport n'est pas particulièrement ambitieux mais reflète la situation de nos finances. On attend que le Conseil communal nous informe de l'évolution des dossiers en cours. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, le **président** propose de prendre acte du présent rapport. L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

4. a) Présentation des véhicules du service de voirie

Le **président** remercie l'ensemble du personnel de la voirie de son effort pour gérer la neige. L'assemblée se joint aux remerciements par des applaudissements.

La séance est suspendue pour permettre aux membres du CG de visiter l'exposition des véhicules du service de voirie. **Martin Eugster** informe l'assemblée que Frédéric Meyer et Manuel Lopes n'ont pu être présents et les excuse.

4. b) Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 199'000 francs pour l'acquisition et la modernisation de divers véhicules et machines du service de voirie

Le **président** donne la parole au Conseil communal par **Martin Eugster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu un rapport sur cette demande et je me suis aperçu qu'il y avait quelques lacunes que j'aimerais combler ce soir.

Il y a une nécessité d'agir. On a un parc de véhicules important mais vieux et il faut le moderniser. Les frais d'entretien augmentent et si l'on veut vendre un véhicule, on ne touchera pas grand-chose.

Ce crédit est basé sur un travail approfondi qui a été mené par l'ancienne équipe du Conseil communal. Nous avons travaillé 3-4 mois avec les gens de la voirie, nos experts, pour faire une analyse de besoins précis.

Ce que nous voulons, c'est une efficacité de la voirie. Je reviendrai sur ce point. On a fait des calculs, je vous les présenterai plus tard.

C'est un concept qu'on vous présente ce soir, ce n'est pas une demande très précise. Il s'agit d'acheter des véhicules standardisés type utilitaires qui sont mieux adaptés à nos besoins et moins cher à l'entretien. Le dernier point, c'est la sécurité des hommes de notre voirie qui font des travaux qui nécessitent un matériel spécial. Vous comprendrez qu'il faut mettre le matériel adéquat à disposition de notre personnel.

Le Conseil communal demande donc une enveloppe et non pas un chèque en blanc. Un chèque en blanc, ça veut dire qu'on ne vous dit pas ce qu'on va faire. Ce soir, je vais vous dire très clairement ce qu'on va faire. On va acheter un tracteur, deux pick-up et deux robots tondeuses. Pour tout ça, le Conseil communal est en possession d'une première partie de l'offre, sinon on n'aurait pas pu chiffrer le crédit que l'on vous demande ce soir. On a d'autres offres qui arrivent pour comparer, bref, on est en train de finaliser tout ça.

Nous voulons vendre du matériel. Vous avez vu l'Iseki 3210 (tracteur) et la tondeuse qui était devant à droite. Cela devrait nous rapporter 30'000 francs et cela fait partie de cette enveloppe. Nous avons l'ambition de négocier les meilleurs prix d'achat et de reprise. Pour ça, il faut avoir la possibilité d'agir vite.

Sur la question de l'efficacité, je vous informe que les nouveaux véhicules nous feront gagner du temps sur le ramassage des poubelles (750 heures par an). On va gagner avec la nouvelle version de tonte à peu près une centaine d'heures par année. Ce que nous n'avons pas pu chiffrer, c'est le changement de lame sur le véhicule de déneigement. En tout, on a estimé un gain de temps de 850 heures par an.

Mais ne vous inquiétez pas, nos gens ne vont pas chômer ! On a des nouvelles tâches à la voirie, notamment la gestion des écopoints (312 heures), l'entretien du parcours Vita (80 heures) et le marquage (240 heures), ce qui représente en tout 620 heures de travail supplémentaire par année, ou 0.3 ETP. Il faut donc des véhicules et du matériel adapté. Je vous remercie. ».

Le **président** donne la parole à **Alain Maurissen** pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission prend note des explications orales complémentaires au rapport et comprend la nécessité absolue de changer un matériel devenu vétuste, dont l'emploi peut s'avérer dangereux pour le personnel et engendre des pertes de temps et d'énergie considérables.

Il est quand même relevé durant les débats que, même si la notion de crédit-cadre est comprise et que l'intention n'est pas de brider le Conseil communal dans ses choix définitifs mais de lui laisser la liberté de négocier au mieux l'achat de ses véhicules, le texte tel que proposé peut être largement interprété.

La commission financière recommande à l'unanimité l'acceptation de la demande de crédit. ».

Le **président** passe la parole à **Pascal Perret** pour la commission des TPSI.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12, les membres ont traité la demande de crédit de 199'000 francs. Le conseiller communal Martin Eugster a répondu aux questions et précisions demandées lors de la séance de préparation.

Au budget 2013, on avait les prévisions d'investissements suivantes : 250'000 francs pour l'achat d'un véhicule en remplacement de l'Aebi et 80'000 francs pour un tracteur en remplacement de l'Iseki. Comme le relève le rapport du Conseil communal, il y a une urgence manifeste à remplacer les véhicules, faute de quoi les coûts de réparation et d'entretien vont devenir très importants. Pour l'Iseki 3210, il n'est même plus question de réparations.

Pour le Holder 340, il y a une demande réelle sur le marché de ce type de véhicules et la possibilité de le revendre est tout à fait réaliste. Dans les 2 à 3 ans, cela pourrait ne plus être le cas. Enfin, s'agissant de l'Aebi qui a été expertisé en décembre 2012, il devrait être bon pour les 4 à 5 prochaines années. L'investissement de 2013 de 250'000 francs ne sera donc pas affecté à son remplacement.

Polyvalence, standardisation et complémentarité du parc de véhicules et de machines sont des objectifs à atteindre pour rendre plus efficace l'exécution des nombreuses tâches de la voirie. Sans oublier l'aspect environnemental qu'il ne faut pas négliger. De ce fait, il n'est plus question d'acquérir des véhicules de voirie souvent trop spécifiques et trop onéreux.

Le montant demandé ne correspond pas à une demande de crédit précise mais plutôt à une enveloppe d'un montant adéquat et limité à la somme de 199'000 francs y compris 10% de marge qui permettent de répondre aux besoins actuels pour couvrir la première phase de remplacement des engins de voirie. Cette enveloppe va permettre au Conseil communal de négocier les meilleurs prix. Différentes analyses vont être effectuées et il s'agit aussi d'avoir un feed-back des utilisateurs des robots tondeuses pour avoir une idée de la durée de vie des batteries et des coûts d'entretien. En cas d'achat, ce matériel sera équipé de puces GPS permettant une géolocalisation en cas de vol car, malheureusement, cela s'est vu dans le canton de Zurich notamment.

S'agissant du garage, il est assez grand pour que tous les véhicules y trouvent place. Enfin, un membre de la commission est au bénéfice d'une grande expérience professionnelle dans ce domaine et se tient à disposition du Conseil communal pour lui donner son avis et éventuellement des conseils. Compte tenu que cette demande de crédit figure aux prévisions des investissements et considérant ce qui précède, la commission a accepté le rapport à l'unanimité des membres présents.

Sans remettre ici en question la demande du Conseil communal, il est requis que, lors de la prochaine demande de crédit, cette dernière soit étayée dans son rapport par une analyse qui mette en évidence les informations quantifiées relatives aux gains de productivité, coûts de l'investissement et de fonctionnement engendrés par le remplacement et l'acquisition de nouveaux matériels pour la voirie. Je vous remercie. ».

Le **président** passe la parole aux groupe et partis.

Ted Smith (GCD-PLRT) demande une interruption de séance, qui est accordée par le **président** pour 5 minutes.

Quentin Estève demande la parole pour le PSLT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le PSLT a lu attentivement le rapport et il acceptera l'entrée en matière. Il compte sur le Conseil communal pour se montrer le plus combatif possible, pour avoir les meilleurs prix par rapport à la situation actuelle et rester fidèle à la liste présentée. Je vous remercie. ».

Erich Brönnimann demande la parole pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'ELT faisant entièrement confiance au jugement des commissions et des spécialistes, elle a unanimement accepté ce projet d'achat. Nous sommes confiants que le Conseil communal va essayer de trouver les meilleurs prix possibles. Merci. ».

Pascal Perret demande la parole pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Considérant les informations reçues à l'instant, j'ai quelque peu modifié mon rapport. À l'instar des commissions concernées, les membres du GCD ont étudié avec attention le rapport du Conseil communal de 199'000 francs. Après une discussion nourrie, nous en sommes arrivés aux conclusions suivantes :

la majorité va accepter l'entrée en matière sur cette demande de crédit car l'acquisition et la modernisation des véhicules et des machines du service de la voirie sont pertinentes. Stabiliser sinon réduire les coûts d'entretien, le souci de l'efficacité sont parmi d'autres les arguments cités dans le rapport du Conseil communal. Les informations quantifiées faisaient défaut dans son rapport. En effet, aucun chiffre n'était mentionné au niveau du gain de productivité et de fonctionnement engendré par l'acquisition du nouveau matériel. La nouvelle situation grâce aux renseignements que nous avons reçus fait que nous entrerons en matière respectivement approuverons le crédit susmentionné. ».

Remo Siliprandi sollicite la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je ne sais pas si c'est le bon moment pour amener une demande de crédit, mais y a-t-il un bon moment ? Nous avons beaucoup de véhicules, je rappelle qu'il existe beaucoup de marques et là, on ne voit pratiquement que des Iseki. Donc quand on achète, j'aimerais demander à Martin Eugster que l'on demande au moins trois offres.

Ceci dit, j'ai été fortement étonné de voir qu'au point 4 b) de l'ordre du jour, au chapitre 7.2, on voulait acquérir deux robots tondeuses pour la tonte du terrain de football communal de La Tène.

Dès lors, je pense que c'est une erreur de vouloir se baser sur des engins de ce genre, qui ne sont pas conçus pour tondre des surfaces pareilles. Alors mes questions sont les suivantes :

Que fait-on en cas de vol, on me dit qu'il y a une alarme, mais c'est à voir.

Avez-vous pensé aux déprédations ? En effet on le sait aujourd'hui avec la malveillance, il suffit qu'une personne voyant ces engins sur le gazon aille mettre un immense coup de pied ou le retourne pour que la machine soit fichue. Bien sûr, s'il faut laisser un employé pour surveiller les engins, il y a moins de risques de déprédations, mais ce n'est pas le but.

Dans le prix de 14'000 francs mentionnés pour l'achat de ces engins, les garages où les machines doivent régulièrement aller se recharger toutes seules sont-ils compris ?

Il m'intéresserait d'avoir des réponses à ces questions mais à part ça, je dis à Martin Eugster que « Don Camillo a convaincu Pepone ». »

La parole n'étant plus demandée, le **président** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le **président** met au vote l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Le **président** passe la parole à **Martin Eugster** qui remercie l'assemblée de sa confiance au nom de la population, du Conseil communal et surtout des membres de la voirie. Quant aux questions de Pepone, il assure qu'il prendra les renseignements nécessaires pour éviter toutes déprédations.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 67'000 francs pour divers travaux au collège Billeter

Le **président** donne la parole au Conseil communal par **Martin Eugster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu un rapport circonstancié et je n'ai pas de compléments à faire. Je suis naturellement à votre disposition si vous avez des questions. Merci ».

Le **président** passe la parole à la commission financière par **Alain Maurissen**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Les travaux étant jugés nécessaires et vu que la commune n'en supportera pas les charges, ce point est purement technique et la commission financière recommande à l'unanimité l'acceptation de la demande de crédit. »

Le **président** passe la parole à **Jürg Wunderlin** pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation de lundi passé, l'ELT a étudié avec beaucoup d'attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant cette demande de crédit. Comme la nécessité de ces travaux n'est pas mise en question, nous soutenons cet investissement dans notre patrimoine et nous allons donc accepter cet arrêté. Merci. ».

Le **président** passe la parole à **Alain Fridez** pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec une grande attention que le GCD a examiné la requête se rapportant à cette demande de crédit pour divers travaux au collège Billeter.

La nécessité des mesures d'assainissements, de réfections ou de remplacements nous ont paru nécessaires. Les choix de ces nouveaux aménagements sont adéquats, fonctionnels et l'aspect sécuritaire ho combien important sera remis à niveau de la technicité actuelle.

Dès lors, après étude et discussion de ce rapport très bien établi, c'est convaincu que le GCD répondra par l'affirmative à cette demande de crédit en acceptant l'arrêté y relatif. ».

Le **président** passe la parole à **Alain Maurissen** pour le PSLT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Les travaux étant jugés nécessaires et vu que la commune n'en supportera pas les charges, le PSLT soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit. Merci. ».

La parole n'étend plus demandée, le **président** met au vote l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étend pas demandée, le **président** met au vote l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Martin Eugster remercie l'autorité au nom des élèves, des concierges, des maîtres.

6. Proposition du 5 février 2013 des conseillers généraux Daniel Jolidon (ELT), Alain Maurissen (PSLT) et Michel Planas (ELT), au sens de l'art. 65 du Règlement général de commune, concernant une demande de subvention extraordinaire de 95'000 francs en faveur du Groupement des associations et sociétés locales (GASL)

Le **président** transmet la présidence à **Michel Montini** et sort de la salle.

Le **vice-président** précise que les personnes qui ont déposé la proposition ont l'opportunité de la développer. Il passe donc la parole à **Alain Maurissen (PSLT)**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai signé cette demande de subvention extraordinaire tout d'abord parce que je pense que ce point se devait d'être largement débattu au sein du Conseil général.

Ensuite, je pense que l'impact pour notre commune en termes d'image et de prise de ses responsabilités serait désastreux et que nous ne pouvons nous permettre d'envoyer tout simplement le GASL en faillite par pertes et profits.

Je suis conscient que la période est mal choisie, mais soyons honnêtes, elle sera toujours mal choisie et, finalement, si cette dépense peut sembler importante, il faut la mettre en situation, avec le fait qu'il s'agit de la clôture de deux exercices d'une manifestation se produisant tous les deux ans et que ce montant représente en fait un petit pour mille du budget de notre commune sur les 4 ans !

On pourrait refaire l'historique et de notre confortable fauteuil contester les décisions prises par les organisateurs, critiquer l'excès d'optimisme peut-être, mais ils y ont mis leurs tripes et ont bossé sans compter, et ils n'ont certainement pas désiré une telle issue.

Je suis donc convaincu que nous nous devons de choisir aujourd'hui si nous voulons continuer à soutenir celles et ceux qui s'investissent corps et âme pour que notre commune vive, rayonne et soit le siège d'événements culturels dont la renommée dépasse les limites de notre petit pays.

Je vous recommande donc, après de sereins débats, de soutenir cette demande de subvention. ».

Le **vice-président** donne la parole au Conseil communal par **Silvia Praz**.

« Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs,

Lors des premières discussions avec le GASL relatives à la demande d'une subvention extraordinaire, il était question d'un montant de 210'000 francs. Après de nombreuses discussions avec les créanciers pour obtenir des abattements, le GASL a ramené sa demande à 95'000 francs.

Dans ces conditions, le CC soutient la demande de subvention extraordinaire et ce d'autant plus que le GASL a sa raison d'être dans la vie de notre commune. ».

Le **vice-président** donne la parole à la commission financière par **Alain Maurissen**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Un sentiment de sympathie pour le GASL et la fête de La Tène s'est dégagé lors des débats. La commission note que des efforts ont été faits pour réduire le montant de la demande mais admet que le montant reste conséquent et le sujet délicat vu l'état des finances et l'aboutissement du référendum.

La proposition que la commission des finances ne se prononce pas et laisse le Conseil général débattre en long et en large d'un problème plus politique que financier est acceptée à 4 voix contre une.

La commission financière n'émet donc pas de recommandation. ».

Le **vice-président** donne la parole à **Gérard Gremaud** pour le PSLT.

« Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs,

Si nous voulons conserver l'objectif d'une commune qui ne soit pas un simple dortoir, une contribution à la survie du GASL n'est pas déplacée, car nos sociétés locales sont une réelle plus-value pour la population.

Objectivement, ce crédit n'a pas plus de lien avec la situation financière de la commune que n'importe quelle autre demande de crédit ou de subvention. Son ampleur ne représente même pas 1‰ du budget global sur la période considérée.

Finalement, le soutien de la culture et des sociétés locales fait partie intégrante du programme de notre section, il serait de ce fait mal venu de tourner le dos aujourd'hui au GASL. Pour ces raisons, le PSLT a décidé d'accepter la demande de subvention. Merci Monsieur le vice-président. ».

Le **vice-président** donne la parole à **Yannick Butin** pour le GCD.

« Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs,

Le GDC est très partagé sur ce sujet délicat. En effet, il y a l'aspect purement technique et financier, qui irait vers un refus pour ne pas laisser passer une image que la commune est de toute façon derrière pour financer tout déficit d'une manifestation qui peut être organisée dans le village. Et puis, il y a l'aspect émotionnel, qui irait vers une acceptation de la demande, en reconnaissance des efforts des créanciers pour réduire la dette, des bénévoles qui se sont investis pour le bon déroulement des événements et des organisateurs qui se sont battus encore ces dernières semaines pour réduire au maximum cette importante dette.

A tout cela se rajoute l'image que pourrait subir la commune de La Tène en cas de faillite du GASL envers l'organisation de la fête du 1^{er} août qui ne serait plus assurée et les créanciers qui ne seraient finalement pas payés du tout. Ces personnes sont majoritairement des indépendants qui ont fait confiance au comité organisateur et qui finissent par en subir les conséquences financières.

Au final, le groupe n'a pu se départager et la liberté de vote a été préférée à toute autre option.

Chacun d'entre nous l'a senti, le sujet qui nous occupe est très émotionnel et les pressions des uns et des autres perceptibles. Afin de retrouver une certaine sérénité au moment du vote, nous demandons l'application de l'article 94 du Règlement général de commune et l'organisation d'un vote à bulletin secret. Cette procédure est seule à même d'assurer un vote juste, débarrassé de toute autre rancœur et de toute récrimination ultérieures. ».

Le **vice-président** donne la parole à **Michel Planas** pour l'ELT.

Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs,

Je ne répéterai pas ce qui a été écrit dans la proposition qui nous a été présentée. Toutefois, je souhaite rappeler qu'il est important d'accepter cette subvention extraordinaire. Nous devons réagir afin d'éviter que l'image de la commune, des associations et des sociétés locales soit ternie par la mise en faillite du GASL.

Dans sa séance de préparation de lundi dernier, l'ELT a accepté à une bonne majorité cette proposition de subvention extraordinaire. Merci. ».

Un vote à bulletin secret étant proposé, le **vice-président** met la proposition au vote. Elle est refusée par : 12 voix pour ; 18 contre,

La parole n'étant plus demandée, le **vice-président** met au vote l'entrée en matière. Elle est acceptée par : 32 voix pour, 0 contre, une abstention.

La parole n'étant plus demandée, le **vice-président** met au vote l'arrêté. Il est accepté par : 28 voix pour ; 1 contre, 3 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, **Daniel Jolidon** rejoint la séance.

Daniel Jolidon, au nom du GASL, remercie l'assemblée et promet que tout sera mis en œuvre pour lui donner satisfaction.

La parole n'étant plus demandée, le **vice-président** transmet la présidence à Daniel Jolidon.

7. Motions et propositions

Néant.

8. Interpellations et questions

Néant.

9. Lettres et pétitions

Néant.

10. a) Communications du Conseil communal

Le **président** donne la parole à Silvia Praz.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je tiens à répondre à Bruno Gomes sur la question du financement de l'étude du chauffage de l'octogone. Lors du dernier CG en décembre 2012, vous avez posé la question comme suit :

« Ma deuxième question est de savoir si l'étude faite par GMS Architectes SA pour le chauffage est gratuite ou si elle sera facturée séparément et pour combien de francs ? Ou est-ce que cette étude est incluse dans les 170'000 francs de frais de projet d'architecte ? Merci. »

Ma réponse est la suivante : « Le développement du chauffage est compris dans le mandat initial car le développement du chauffage n'a pas induit de modification importante du projet du bâtiment. J'espère avoir répondu ainsi à votre question. ».

Le **président** passe la parole à **Bruno Gomes** qui est satisfait de la réponse. Il informe toutefois avoir une question supplémentaire et qui a été transmise à l'administration par le biais d'un courriel pour être intégré au procès-verbal et qui ne l'aurait pas été. Il ne comprend pas pourquoi.

Silvia Praz précise que le procès-verbal contient les propos tenus lors de la séance et non ceux adressés plus tard par un mail à l'administration.

Le **président** propose à **Bruno Gomes** de consulter le procès-verbal de la séance de décembre pour vérifier que ses questions ont bien été répertoriées et, si ce n'était pas le cas, de les poser lors de la prochaine séance.

Le **président** donne la parole à **Silvia Praz** pour la suite de ses communications.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal souhaite vous informer qu'il envisage de vous soumettre au printemps un rapport dans le but d'extraire les tarifs du camping du règlement concernant les taxes et émoluments communaux du 19 mars 2009, ceci pour attribuer la compétence de fixer les tarifs au Conseil communal.

Cette modification permettra au CC de réagir beaucoup plus rapidement qu'aujourd'hui à ces changements. ».

Le **président** donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Concernant la réfection de la rue de la Gare, je vous informe que le début des travaux aura lieu en mars 2014 en raison d'une période défavorable pour les marchés publics, les entreprises étant actuellement très sollicitées par les travaux de l'OFROU. Ceci laissera également le temps pour l'information en général, mais aussi pour laisser du temps aux riverains appelés à se mettre en conformité en matière de séparation des eaux évacuées.

Deuxième information : deux écopoints sur trois ont été mis en place, notamment à la rue du Pré-aux-Andins et sur la rue des Indiennes. Cinq genres de déchets peuvent être déposés, soit : le verre, l'alu, le fer blanc (boîtes de conserve), le papier et le carton.

Il faut savoir que l'écopoint initialement prévu à la rue de la Gare est actuellement mis en veilleuse, en raison d'un certain nombre d'oppositions des habitants du quartier. En l'état, deux nouvelles options sont à l'étude.

Troisième information sur le réseau des eaux de boisson : l'organisation des travaux va bon train. Le début de ceux-ci est prévu pour le début du mois de mars 2013, en fonction de la météo. A ce jour, les autorisations particulières pour le passage sous l'autoroute, sous la route cantonale (St-Blaise-Cornaux) et les CFF du côté du lieu-dit « la Prévôté ». Les complexités créées par le passage sous l'autoroute, notamment, ont trouvé des réponses favorables de la part de l'OFROU.

Enfin, concernant la pétition Barbier et suite au dépôt d'une pétition signée par 147 personnes habitant le quartier des Sors, ceux-ci s'inquiétant de nuisances futures induites par les travaux de l'OFROU. Les différents échanges de courriers entre le dépositaire de la pétition et la filiale de l'OFROU d'Estavayer-le-Lac ont abouti favorablement. De plus, le Conseil communal a reçu des garanties de l'OFROU quant à un certain nombre de mesures, notamment contre le bruit, qui seront entreprises. Ces mesures s'articulent autour de la construction d'un mur antibruit et de la pose d'un nouveau revêtement routier phono-absorbant. Le Conseil communal apportera une attention particulière s'agissant de l'application de ces mesures. ».

Le président donne la parole à **Serge Girardin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme dit précédemment dans la partie officielle, je souhaiterais que les membres de la commission réglementaire puissent s'approcher à l'issue de la séance afin de fixer une date de séance. L'objectif de celle-ci est de plancher sur les taxes et émoluments et, entre autres, sur l'article 46 du Règlement général de commune en vue de la dématérialisation des convocations du Conseil général. Merci. ».

Le président donne la parole à **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

L'EORéN (école obligatoire de la région de Neuchâtel) est légalement et officiellement responsable de l'instruction de nos enfants âgés de 4 à 15 ans depuis le 1er janvier 2013.

Dans le règlement général de l'école obligatoire de la région de Neuchâtel (EORéN), adopté le 9 juin 2011 par le conseil intercommunal, dans son article 2, précise : les organes du syndicat sont :

- I. Le conseil intercommunal, le législatif
- II. Le comité scolaire, l'exécutif
- III. L'autorité scolaire de centre, la commission de gestion
- IV. Le conseil d'établissement scolaire intercommunal, le conseil consultatif

Dans ce même règlement, l'EORÉN définit le conseil d'établissement scolaire intercommunal CESI par les articles 18 à 22. Ce conseil d'établissement scolaire intercommunal remplace en fait le conseil d'établissement scolaire consultatif CES que nous connaissions.

Le CES est désormais dissout et prochainement nous vous proposerons de désigner un représentant du Conseil général et non pas deux comme c'était le cas pour le CES pour la commune de La Tène au conseil d'établissement scolaire intercommunal CESI. ».

Le président donne la parole à **Serge Girardin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Concernant le référendum relatif à la modification du taux d'imposition des personnes physiques, je vous informe que la votation aura lieu le 9 juin prochain. Il y aura une séance publique qui sera organisée le 7 mai 2013 dans cette même salle. Vous recevrez bien évidemment la documentation à cet effet en temps utile. Merci. ».

10. b) Communications du bureau du Conseil général

La parole n'est pas demandée.

11. Divers

Le **président** donne la parole à **Remo Siliprandi**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je n'ai pas voulu intervenir au point 6 de l'ordre du jour concernant le don spécial envers le GASL afin que l'on ne puisse pas m'accuser d'influencer le vote, donc j'interviens dans les divers, car j'aurais quelques remarques à faire.

En effet, indépendamment du temps exécrable qu'il a fait, il faut bien admettre que des erreurs fondamentales ont été commises lors du dernier La Tène Festival. Les organisateurs n'ont pas retenu grand-chose de la première édition, ils ont été de l'avant de façon légère, sans se soucier des conséquences qui pouvaient arriver en cas de mauvais temps.

Première erreur : rendre l'entrée du site payante, y compris au Village, ce qui a occasionné des frais incroyables pour fermer toute l'enceinte à l'aide de barrières et de bâches et ce qui a, vu le temps, retenu les visiteurs potentiels.

Deuxième erreur : vouloir absolument louer cette tente de luxe qui est magnifique mais fort coûteuse alors que l'on peut trouver meilleur marché, et je sais de quoi je cause, puisqu'en tant que président central de la Fête des Vendanges, j'en louais trois.

Troisième erreur : il s'agit d'un festival celtique j'en conviens, mais à l'instar des cornemuses que personnellement j'adore, tout le monde n'aime pas la musique celtique qui est lancinante et répétitive.

Quatrième erreur : à propos de la musique et des groupes engagés, les organisateurs n'ont pas tenu compte de ce qui avait été dit lors de la première édition qui s'est terminée financièrement également de façon catastrophique, c'est-à-dire que bien que ce soit un festival celtique, essayer de varier la musique.

Voilà, ceci dit, je pense au GASL qui est partie prenante dans cette organisation presque par obligation, puisque signataire des contrats. Dès lors, ce don ayant été accepté, et j'en suis content, j'espère que nous n'aurons pas de surprises ultérieures, par exemple sous forme d'un nouveau référendum. Je ne vous cache pas que je suis inquiet.

En ce qui me concerne, je demande à l'autorité et au GASL de ne plus soutenir les initiatives de ce genre, car c'est un saut en parachute, sans parachute. Si les courageux veulent y aller, qu'ils prennent leurs responsabilités.

Maintenant, indépendamment de cette ponction dans les caisses communales, je pense que le GASL, aidé par les membres des sociétés locales, devrait un peu se décarcasser. Vous me direz qu'il l'a déjà fait en allant pleurer vers certains fournisseurs pour qu'ils diminuent leurs factures. Ce que je veux dire, c'est qu'à l'instar de ce que fait le HC Université, qui a réuni dernièrement dans cette salle plus de 500 personnes pour un bénéfice d'environ 20'000 francs, organisez par exemple une fondue de soutien. Cela montrerait la bonne volonté du GASL et de ses membres affiliés de vouloir minimiser cette catastrophe financière. Le bénéfice pourrait être reversé à la commune.

Je sais que le HC Université s'adresse à une société qui travaille avec l'association du Gruyère qui amène tout le matériel et fait la fondue. Le travail des sociétés sur place est de mettre en place la salle et d'assurer le service et les boissons. À réfléchir !

Et alors, encore une autre chose, mais celle-là, elle me fait bondir : le fait qu'il faut payer des gens pour venir travailler par exemple au 1^{er} août. C'est à devenir fou, bien que cet argent soit en principe reversé dans la caisse des sociétés. Je sais qu'il faut aller de l'avant et ne pas être nostalgique du passé mais moi je le suis peut-être trop et tant pis. Quand je pense qu'avec mes anciens collègues du Conseil communal ou général ou encore d'autres que ce soit la Fête scolaire, la Fête du 1^{er} août ou le Tournoi à six qui était, à l'époque, avec 168 équipes, le plus important de Suisse, on commençait à bosser le vendredi et on finissait toujours les mêmes tard le samedi pour la Fête scolaire et tard le dimanche pour le tournoi, tout ceci bénévolement. On me dit : « Remo, les temps ont changé ». Eh bien oui, ils ont magnifiquement changé, il n'y a qu'à voir le résultat ! ».

Le **président** donne la parole à **Nicolas Krügel**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite revenir sur le référendum qui a abouti avec 846 paraphes valables. Parallèlement à l'aboutissement de ce référendum, le Conseil communal a publié un communiqué de presse. A la lecture de celui-ci, je souhaite relever qu'il est un peu imprécis dans son premier paragraphe.

Ce communiqué suggère que tous les partis politiques ont accepté l'augmentation de la quotité d'impôts de 52 à 59 points. Cela est particulièrement inexact ! Il suffit pour s'en rendre compte de relire le PV que nous venons d'accepter : 16 voix se sont opposées à l'augmentation du coefficient. Merci. ».

Le **président** donne la parole à **Maurice Binggeli**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Un peu de gaieté dans ce monde de brutes. Vous avez vu à l'entrée une grande affiche qui vous présente le prochain spectacle de l'Animatène. C'est ce personnage que vous pourrez voir le 3 mars à 17 heures à l'Espace Perrier. C'est ce qu'on appelle de l'humour visuel. Pour savoir ce que c'est, il faudra venir. C'est un spectacle absolument incroyable !

Il s'agit de son 850^{ème} spectacle en Europe. Je rappelle que l'Animatène avait fait venir Les Frères Taloche à l'époque. On avait pu se les payer et aujourd'hui il n'y a que Montreux qui peut se les payer. Donc si vous voulez voir quelque chose avec un prix acceptable et gratuit pour les enfants jusqu'à 14 ans, venez seulement ! Ce sera peut-être quelqu'un qu'il faudra voir dans quelques années uniquement à Genève ou à Montreux. C'est donc le 3 mars à 17 heures. Merci. ».

Le **président** donne la parole à **Francis Boss**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je comprends les difficultés du Conseil communal avec certains des écopoints. Je viens de découvrir les nouveaux écopoints que Monsieur Rotsch dit au Pré-aux-Andins. Je le trouve plutôt situé sur la rue de la Prairie et je trouve qu'il est fort mal situé. La rue de la Prairie est une rue dans laquelle on ne peut pas descendre. Quand on s'engage sur cette rue, on doit

tourner dans un quartier privé avec des enfants. En une semaine, il y a déjà eu deux accrochages de voitures parce que les gens s'arrêtent au milieu de la route.

En plus, c'est bien dommage, et le Conseil communal n'y peut pas grand-chose, mais il y aura un écopoint dans la rue des Indiennes qui est très proche de celui de la Prairie. Par contre, il n'y a plus de benne à verre à La Tène et c'est un peu dommage. Je regrette cette situation et j'espère que, par la suite, on pourra corriger au mieux avec des positions géographiques un peu meilleures dans le cadre du village. Je sais que c'est très difficile pour le Conseil communal mais il faut améliorer la situation. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 21 h 36.

La rédactrice du procès-verbal

M. Dellea

Au nom du Conseil général :

Le président,

La secrétaire,

D. Jolidon

S. Fassbind-Ducommun